Exco Soroste

60 avenue du Capitaine Resplandy
64100 Bayonne
Tél : 05 59 46 00 50

FONDS DE DOTATION ESTIA
Technopole Izarbel
92 Allée Théodore Monod
64210 BIDART

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Exco Soroste

60 avenue du Capitaine Resplandy
64100 Bayonne
Tél : 05 59 46 00 50

Au Conseil d'Administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION ESTIA** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

S.A.S. de Commissariat aux Comptes
Inscrite auprès de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Grande Aquitaine
Capital de 37 500€ - RCS Bayonne 388 629 321

KRESTON INTERNATIONAL

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bayonne, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

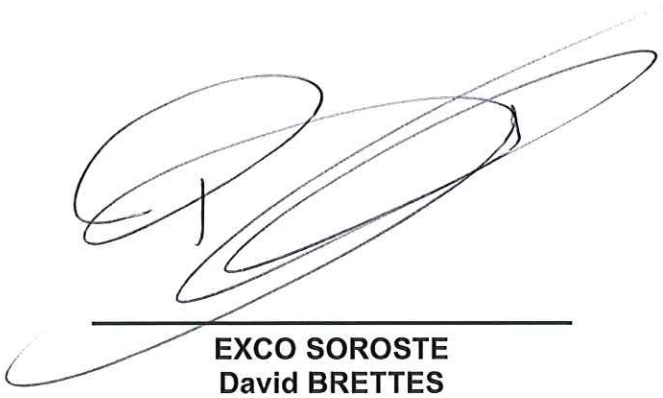

EXCO SOROSTE
David BRETTES

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022

A C T I F	EXERCICE CLOS LE 31/12/2022			EXERCICE N-1
	ACTIF BRUT	A DEDUIRE	TOTAUX	TOTAUX
A C T I F I M M O B I L I S E				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT				
CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES,MARQUES..				
FONDS COMMERCIAL (1)				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST.TECHNIQUES, MAT.& OUT.INDUSTRIELS				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES S/IMMO. EN COURS				
IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST.TECHNIQUES, MAT & OUT.INDUSTRIELS				
AUTRES IMMOBILISATIONS CONCEDEES				
IMMOBILISATIONS CONCEDEES EN COURS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
PARTICIPATIONS	100,00		100,00	100,00
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPAT.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
PRETS-AVANCES INTER-SERVICES ACCORDES				
AUTRES CREANCES IMMOBILISEES				
TOTAL	100,00		100,00	100,00
A C T I F C I R C U L A N T				
STOCKS ET EN COURS				
CREANCES (3)				
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1.400,00		1.400,00	26.000,00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
ACTIONS PROPRES				
AUTRES TITRES				
DISPONIBILITES	221.550,67		221.550,67	148.287,42
C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T.				
CHARGES CONTSTATEES D'AVANCE (3)				
TOTAL	222.950,67		222.950,67	174.287,42
CHARGES A REPARTIR S/PLUSIEURS EXERCICES				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
ECART DE CONVERSION ACTIF				
T O T A L D E L ' A C T I F	223.050,67		223.050,67	174.387,42
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

B I L A N P A S S I F

P A S S I F A V A N T R E P A R T I T I O N	AU 31/12/2022	EXERCICE N-1
C A P I T A U X P R O P R E S		
APPORTS	213.050,67	174.387,42
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		
ECARTS DE REEVALUATION		
RESERVES :		
RESERVE LEGALE		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE-PERTE)		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL	213.050,67	174.387,42
A U T R E S F O N D S P R O P R E S		
DROITS DU CONCEDANT		
TOTAL		
P R O V I S I O N S P O U R R I S Q U E S & C H A R G E S		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL		
D E T T E S (1)		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETS CREDIT (2)		
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIVERS		
PRETS ET AVANCES INTER-SERVICES RECUS		
AVANCES & ACOMPTES RECUS S/COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES		
DETTES FISCALES & SOCIALES		
DETTES S/ IMMOBILISAT. & CPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	10.000,00	
C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T I O N (1)		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL	10.000,00	
ECARTS DE CONVERTION PASSIF		
T O T A L D U P A S S I F	223.050,67	174.387,42

(1) DONT A PLUS D'UN AN
DONT A MOINS D'UN AN
(2) DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS

		EXERCICE AU 31/12/2022	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE			
REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS,...			
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES			
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
REPRISES S/PROVISIONS,TRANSFERTS CHARGES			
AUTRES PRODUITS		11.016,75	49.738,10
Q.P. DE DOTATIONS CONSOMPTIBLES VIRÉES AU COMPTE D	11.016,75		49.738,10
TOTAL		11.016,75	49.738,10
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :			
ACHATS STOCKES DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS NON STOCKES MATIERES, FOURNITURES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS & CHARGES EXTERNES		1.316,75	988,10
HONORAIRES	1.200,00		960,00
FRAIS BANCAIRES	116,75		28,10
IMPOTS, TAXES & VERSEMENTS ASSIMILES			
SALAIRES ET TRAITEMENTS			
CHARGES SOCIALES			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
SUR IMMO. : DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS			
SUR IMMO. : DOTATIONS AUX PROVISIONS			
SUR ACTIF CIRCULANT: DOT.AUX PROVIS.			

	EXERCICE	AU 31/12/2022	EXERCICE N-1
POUR RISQUES & CHARGES: DOT.AUX PROV.			
AUTRES CHARGES		9.700,00	48.750,00
AUTRES CONTRIBUTIONS	9.700,00		48.750,00
TOTAL		11.016,75	49.738,10
RESULTAT D'EXPLOITATION			
P R O D U I T S F I N A N C I E R S :			
DE PARTICIPATIONS (3)			
D'AUTRES VAL.MOBIL.& CREANCES IMMOBIL.			
AUTRES INTERETS & PRODUITS ASSIMILES			
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VAL.MOB.PLAC			
TOTAL			
C H A R G E S F I N A N C I E R E S :			
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS			
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (4)			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGES			
CHARGES NETTES S/CESSIONS DE VAL.MOB.PL.			
TOTAL			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			

	EXERCICE AU 31/12/2022	EXERCICE N-1
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
REPRISES S/PROVISIONS & TRANSF.DE CHARGE		
TOTAL		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
DOTATIONS AUX AMORT. & AUX PROVISIONS		
TOTAL		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
PARTICIPATION DES SALARIES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
TOTAL DES PRODUITS	11.016,75	49.738,10
TOTAL DES CHARGES	11.016,75-	49.738,10-
BENEFICE OU PERTE		
Y COMPRIS :		
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL MOBILIER		
- REDEVANCES DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER		
(1) DT PRODUITS AFFERENTS A DES EX.ANT.		
(2) DT CHARGES AFFERENTES A DES EX. ANT.		
(3) DT PRODUITS CONCERNANT LES STE LIEES		
(4) DT INTERETS CONCERNANT LES STE LIEES		

FONDS DE DOTATION ESTIA

Exercice 2022

ANNEXE COMPTABLE

1° INFORMATIONS JOINTES A LA LIASSE FISCALE

a/ Dérogation aux prescriptions comptables
L'ensemble des documents faisant l'objet de la présente déclaration ne présente pas de dérogation à l'application des prescriptions comptables.

b/ Modification des méthodes d'évaluation et de présentation
Les modes et méthodes d'évaluation sont identiques à ceux pratiqués sur les exercices précédents et les comptes de l'exercice 2022, rapprochés de ceux de 2021 et tels qu'ils sont présentés, n'appellent pas d'observations particulières.

c/ Note relative au bilan (sans objet)

	Amortissements	Durée
- Immobilisations incorporelles		
* frais de recherche et de développement	linéaire	1 an
* logiciels informatiques	linéaire	2 à 4 ans
- Immobilisations corporelles		
* matériel informatique	linéaire	2 à 5 ans
* mobilier	linéaire	5 à 10 ans

La méthode prospective de découpage par composants a été retenue pour les immobilisations à valeur significative et plus précisément pour les constructions.

En l'absence d'immobilisations entrant dans ces critères, il n'y a pas eu sur l'année 2022 de découpage par composant.
En conséquence, le Fonds de dotation ESTIA a maintenu le calcul des amortissements sur la durée d'usage. Il n'existe cependant pas d'actif immobilisé.

2° AUTRES INFORMATIONS

a/ Autres informations relatives au bilan

1 – Produits à recevoir (inclus dans 2050 BZ)	1 400€
* Versements Plateforme I-Raser décembre restant à recevoir	1 400€
2 – Charges à payer (incluses dans 2051 EA)	10 000€
* Versement IZARLINK pour fondation entreprises ESTIA (erreur de RIB)	10 000€

3 – Charges constatées d'avance (ligne CH 2050)	0
4 – Produits constatés d'avance (ligne EB 2051)	0

b/ Liste des filiales et participations

Le Fonds de Dotation ESTIA n'est pas concerné par cette disposition.